



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accidents therapeutiques

Question écrite n° 43415

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux souhaite retenir l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur certaines conclusions du rapport sur les droits de la personne malade rendu par le conseil economique et social. Ce rapport preconise en effet la creation d'un fonds public d'indemnisation des accidents therapeutiques graves, meme en l'absence de faute. Ce fonds serait rattache a une commission nationale des accidents therapeutiques saisis par toute victime d'accident grave, et qui regrouperait des magistrats, des representants de l'Etat, des professions de sante, des etablissements de soins et des usagers. La creation d'un tel systeme permettrait de resoudre le probleme de l'indemnisation de l'alea therapeutique, repondant ainsi aux revendications des victimes et de leur famille. Aussi, lui demande-t-il quelle suite le Gouvernement entend donner a cette proposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention sur un certain nombre d'ameliorations qui pourraient etre apportees a la situation actuelle des victimes d'accidents therapeutiques. La jurisprudence des tribunaux a beaucoup progresse dans un sens favorable aux victimes d'accidents therapeutiques. Ainsi, l'arret Bianchi du conseil d'Etat du 9 avril 1993 reconnaît que la responsabilite du service public hospitalier peut etre engagee lorsque l'execution d'un acte medical, meme sans faute, est la cause directe de dommages pour le malade. L'arret Verbeke du 9 juillet 1996 reconnaît que la simple seroconversion vis-a-vis du virus de l'hepatite C a la suite d'un acte medical, meme sans complication, peut donner lieu a indemnisation au titre du seul prejudice moral. Il reste malgre tout des progres a faire du point de vue de l'acces a l'indemnisation par la justice pour les victimes et ceci justifie la poursuite des travaux deja engages par le ministere de la justice en cooperation avec le ministere du travail et des affaires sociales.

Données clés

Auteur : [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43415

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 1997

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5145

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1689